



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-02

DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 284 174 \$ POUR ASSUMER LES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DES RUES DU PONT ET GOULET

Résolution 2024-02-30

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 AUTORISATION DE DÉPENSE

Le conseil est, par le présent règlement, autorisé à dépenser une somme de UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CENT SOIXANTE-QUATORZE dollars (1 284 174 \$) afin d'effectuer des travaux de mise à niveau des infrastructures des rue du Pont et Goulet et ce, tel que décrit à l'estimation détaillée préparée par Nicolas Grandisson, ingénieur chez *Pluritec Ingénieurs-conseils* et Marie-Claude Jean, directrice générale de Municipalité, en date du 14 février 2024, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A – Estimation Pluritec Ingénieurs conseils et B – Estimation totale ».

ARTICLE 3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de mise à niveau sur les rues du Pont et Goulet, lesdits travaux se détaillant comme suit :

Rue du Pont

- Remplacement d'une conduite d'eau potable sur une longueur de 270 mètres;
- Vanne d'arrêt incluant bouche à clé;
- Poteaux d'incendie incluant vanne d'isolement et bouche à clé au nombre de 2;
- Branchements de service à la conduite d'eau potable au nombre de 8;
- Conduites d'égout pluvial sur une longueur de 70 + 205 mètres;
- Regard-puisard 900 mm au nombre de 4;
- Puisard 600 mm au nombre de 8;
- Réparation de branchements au réseau d'égout sanitaire au nombre de 8;
- Réfection de la chaussée sur environ 2 340 m² ;
- Bordure de béton coulée en place sur une longueur de 50 mètres;
- Trottoir de béton sur une superficie de 175 m²;
- Réfection et aménagement des terrains privés;
- Marquage de la chaussée.

Rue Goulet

- Remplacement d'une conduite d'eau potable sur une longueur de 130 mètres;
- Vanne d'arrêt incluant bouche à clé;
- Poteau d'incendie incluant vanne d'isolement et bouche à clé;
- Branchements de service à la conduite d'eau potable au nombre de 8;
- Réparation de branchements à la conduite d'égout sanitaire au nombre de 8;
- Réfection de la chaussée sur environ 800 m²;
- Réfection et aménagement des terrains privés;
- Marquage de la chaussée.

le tout, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Nicolas Grandisson, ingénieur chez *PLURITEC LTÉE*, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A – Estimation Pluritec Ltée ».

ARTICLE 4 AUTORISATION D'EMPRUNT

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil autorise un emprunt n'excédant pas UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CENT SOIXANTE-QUATORZE dollars (1 284 174 \$), remboursable en vingt (20) ans.

ARTICLE 5 APPROPRIATION

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la Municipalité de Saint-Stanislas approprie :

- **Au secteur aqueduc** : seize pour cent (16 %) ou deux cent cinq mille quatre cent soixante-huit dollars (205 468 \$) de la dépense au secteur aqueduc;
- **Au secteur égout sanitaire** : deux pour cent (1 %) ou douze mille huit cent quarante-deux dollars (12 842 \$) de la dépense au secteur égout sanitaire;
- **À l'ensemble du territoire** : quatre-vingt-trois pour cent (83 %) ou un million soixante-cinq mille huit cent soixante-quatre dollars (1 065 864 \$) à l'ensemble du territoire.

ARTICLE 6 REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt :

- **Dépense liée au secteur aqueduc** : une taxe spéciale à un taux suffisant sur tous les immeubles situés dans le secteur aqueduc d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur;
- **Dépense liée au secteur égout sanitaire** : une taxe spéciale à un taux suffisant sur tous les immeubles situés dans le secteur égout sanitaire d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur;
- **Dépense liée à l'ensemble du territoire** : une taxe spéciale à un taux suffisant sur tous les immeubles situés sur le territoire d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 7 AFFECTATION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement,

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années et plus particulièrement, la subvention à recevoir du programme PRIMEAU 2023 VOLET 2 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8 **EXCÉDENT D'AFFECTATION**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérait insuffisante.

ARTICLE 9 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Marie-Claude Jean
Directrice générale et greffière/trésorière

Luc Pellerin
Maire

Dépôt :	15 février 2024
Avis de motion :	15 février 2024
Adoption :	04 mars 2024
Transmission au MAMH pour approbation :	mars 2024
Approbation par le MAMH :	_____2024
Publication :	_____2024
Entrée en vigueur :	_____2024

ANNEXE A



Municipalité de St-Stanislas
Réfection des infrastructures
Rues du Pont et Goulet
Estimation

Dossier 20200356

Art.	Description	Quantité approx.	Unité	Prix unitaire	Montant calculé
A) Généralités					
1.0	GÉNÉRALITÉS				
1.1	Organisation, signalisation et sécurité du chantier (le montant de cet article ne doit pas dépasser 10 % du montant total hors taxes de la soumission)	1	forfaitaire	82 000,00 \$	82 000,00 \$
1.2	Plans TQC (montant fixé par le propriétaire)	1	forfaitaire	2 500,00 \$	2 500,00 \$
1.3	Temps d'attente pour équipe d'excavation	25	heure	625,00 \$	15 625,00 \$
1.4	Isolant rigide HI-60, quantités prévisionnelles	100	m ²	27,50 \$	2 750,00 \$
1.5	Chemin de détour rue Du Pont	1	forfaitaire	12 000,00 \$	12 000,00 \$
1.6	Matériaux contaminés à disposer dans un site autorisé (quantités prévisionnelles)				
	a) Matériaux dans la plage A-B	500	t.m.	35,00 \$	17 500,00 \$
	b) Matériaux dans la plage B-C	200	t.m.	80,00 \$	16 000,00 \$
	c) Matériaux contaminés > C	100	t.m.	90,00 \$	9 000,00 \$
	Sous-total article 1.0				157 375,00 \$
	Sous-total - Généralités				157 375,00 \$
B) Rue du Pont					
2.0	CONDUITE D'EAU POTABLE				
2.1	Réseau d'eau potable temporaire, incluant protection incendie	1	forfaitaire	32 000,00 \$	32 000,00 \$
2.2	Abandon de la conduite existante hors chaussée	1	forfaitaire	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2.3	Conduite d'eau potable				
	a) 150 mm dia.	270	m.lin.	220,00 \$	59 400,00 \$
2.4	Vanne d'arrêt incluant bouche à clé				
	a) 150 mm dia.	1	unité	3 500,00 \$	3 500,00 \$
2.5	Poteau d'incendie incluant vanne d'isolement et bouche à clé	2	unité	10 000,00 \$	20 000,00 \$
2.6	Branchement de service d'eau potable				
	a) 19 mm dia.	8	unité	1 100,00 \$	8 800,00 \$
2.7	Raccordement à l'existant	2	forfaitaire	2 750,00 \$	5 500,00 \$
2.8	Nettoyage, désinfection et essais d'étanchéité sur conduites	1	forfaitaire	2 000,00 \$	2 000,00 \$
	Sous-total article 2.0				136 200,00 \$
3.0	TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL				
3.1	Conduite d'égout pluvial				
	a) 375 mm	70	m. lin.	230,00 \$	16 100,00 \$
	b) 450 mm	205	m. lin.	250,00 \$	51 250,00 \$
3.2	Regard d'égout pluvial 900 mm	4	unité	4 500,00 \$	18 000,00 \$
3.3	Puisard 600 mm incluant branchement	8	unité	3 500,00 \$	28 000,00 \$
3.4	Aménagement de l'émissaire	1	forfaitaire	3 750,00 \$	3 750,00 \$
3.5	Inspection télévisée sur conduites et regards et inspection visuelle des puisards				
	a) Réception provisoire	1	forfaitaire	3 125,00 \$	3 125,00 \$
	b) Réception finale	1	forfaitaire	3 125,00 \$	3 125,00 \$
	Sous-total article 3.0				123 350,00 \$



Municipalité de St-Stanislas

Réfection des infrastructures

Rues du Pont et Goulet

Estimation

Dossier 20200356

Art.	Description	Quantité approx.	Unité	Prix unitaire	Montant calculé
4.0	TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE				
4.1	Réparation de branchements d'égout sanitaire, quantités prévisionnelles	8	unité	1 000,00 \$	8 000,00 \$
	Sous-total article 4.0				8 000,00 \$
5.0	TRAVAUX DE VOIRIE				
5.1	Déblai de 2 ^e classe et disposition des rebuts	1	forfaitaire	85 000,00 \$	85 000,00 \$
5.2	Sous-fondation en matériaux granulaires MG 112, 450 mm	2 340	m ²	14,00 \$	32 760,00 \$
5.3	Fondation en pierre concassé MG 20, 250 mm	2 340	m ²	20,00 \$	46 800,00 \$
5.4	Revêtement en enrobé bitumineux couche unique ESG-14, 65 mm PG 58H-34	373	t.m.	175,00 \$	65 275,00 \$
5.5	Regard existant à ajuster, incluant remplacement cadre et couvercle	3	unité	2 000,00 \$	6 000,00 \$
5.6	Réfection des terrains privés				
	a) Pierre concassée MG 20, 300 mm	20	m ²	20,00 \$	400,00 \$
	b) Revêtement en enrobé bitumineux couche unique ESG-10, 50 mm (122 kg/m ²) PG 58H-34	640	m ²	65,00 \$	41 600,00 \$
	c) Engazonnement par plaques	800	m ²	14,00 \$	11 200,00 \$
	d) Trottoir et escalier de béton	10	m ²	500,00 \$	5 000,00 \$
	e) Terre végétale dans les ilots, 150 mm d'épaisseur	60	m ²	14,00 \$	840,00 \$
	f) Ensemencement hydraulique, incluant terre végétale 150 mm d'épaisseur	600	m ²	7,00 \$	4 200,00 \$
	g) Empierrement 100-200 mm, incluant membrane géotextile	4	m ²	100,00 \$	400,00 \$
5.7	Bordure de béton coulée en place	50	m. lin.	145,00 \$	7 250,00 \$
5.8	Trottoir de béton incluant fondation	175	m ²	150,00 \$	26 250,00 \$
5.9	Marquage de chaussée	1	forfaitaire	1 250,00 \$	1 250,00 \$
	Sous-total article 5.0				334 225,00 \$
	Sous-total - Rue du Pont				601 775,00 \$
C) Rue Goulet					
6.0	CONDUITE D'EAU POTABLE				
6.1	Réseau d'eau potable temporaire	1	forfaitaire	11 250,00 \$	11 250,00 \$
6.2	Conduite d'eau potable				
	a) 150 mm dia.	130	m.lin.	220,00 \$	28 600,00 \$
6.3	Vanne d'arrêt incluant bouche à clé				
	a) 150 mm dia.	1	unité	3 500,00 \$	3 500,00 \$
6.4	Poteau d'incendie incluant vanne d'isolement et bouche à clé	1	unité	10 000,00 \$	10 000,00 \$
6.5	Branchement de service d'eau potable, 19 mm dia.				
	a) 19 mm dia.	8	unité	1 100,00 \$	8 800,00 \$
6.6	Raccordement à l'existant	1	forfaitaire	2 750,00 \$	2 750,00 \$
6.7	Nettoyage, désinfection et essais d'étanchéité sur conduites	1	forfaitaire	1 500,00 \$	1 500,00 \$
	Sous-total article 6.0				66 400,00 \$
7.0	TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE				
7.1	Réparation de branchements d'égout sanitaire, quantités prévisionnelles	8	Unité	1 000,00 \$	8 000,00 \$
	Sous-total article 7.0				8 000,00 \$



Municipalité de St-Stanislas

Réfection des infrastructures

Rues du Pont et Goulet

Estimation

Dossier 20200356

Art.	Description	Quantité approx.	Unité	Prix unitaire	Montant calculé
8.0	TRAVAUX DE VOIRIE				
8.1	Déblai de 2 ^e classe et disposition des rebuts	1	forfaitaire	33 500,00 \$	33 500,00 \$
8.2	Sous-fondation en matériaux granulaires MG 112, 450 mm	800	m ²	14,00 \$	11 200,00 \$
8.3	Fondation en pierre concassé MG 20, 250 mm	800	m ²	20,00 \$	16 000,00 \$
8.4	Revêtement en enrobé bitumineux couche unique E5G-14, 65 mm PG 58H-34	128	t.m.	175,00 \$	22 400,00 \$
8.5	Regard existant à ajuster, incluant remplacement cadre et couvercle	3	unité	2 000,00 \$	6 000,00 \$
8.6	Puisard existant à ajuster, incluant remplacement cadre et grille	2	unité	2 000,00 \$	4 000,00 \$
8.7	Réfection des terrains privés				
	a) Pierre concassée MG 20, 300 mm	140	m ²	20,00 \$	2 800,00 \$
	b) Revêtement en béton bitumineux couche unique E5G-10, 50 mm (122 kg/m ²) PG 58H-34	30	m ²	65,00 \$	1 950,00 \$
	c) Pavé de béton	5	m ²	100,00 \$	500,00 \$
	d) Engazonnement par plaques	800	m ²	14,00 \$	11 200,00 \$
8.8	Marquage de chaussée	1	forfaitaire	1 250,00 \$	1 250,00 \$
	Sous-total article 8.0				110 800,00 \$
	Sous-total - Rue Goulet				185 200,00 \$
	TOTAL DE L'ESTIMATION				944 350,00 \$
	Imprévus (10%)				94 435,00 \$
	Frais de contingences (10%)				94 435,00 \$
	Total des frais				1 133 220,00 \$
	T.P.S. (5%)				56 661,00 \$
	T.V.Q. (9,975%)				113 038,70 \$
	GRAND TOTAL				1 302 919,70 \$

Véifié par :

2024-02-14

Nicolas King

ANNEXE B
Estimation totale

Estimation des coûts

Travaux	944 350 \$
Honoraires professionnels (estimé 10%)	94 435 \$
Imprévus (estimé 10%)	94 435 \$
Taxes nettes (0.049875)	56 519 \$
Frais de financement (estimé 10%)	94 435 \$
Total	1 284 174 \$

Total à emprunter	1 284 174 \$
--------------------------	---------------------